

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 134 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par François-Noël BERNARDI - Roland BLUM représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Lucien MERLENGHI - Xavier CACHARD représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUK représenté par Henri RUGGERI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Christophe MASSE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Pierre TEISSEIRE représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Jean-Louis TIXIER représenté par René CANEZI - André VARESE représenté par Francis ALLOUCH.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier BLANC - Robert HABRANT.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 004-1025/09/CC

■ Désignations de représentants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

- La Communauté Urbaine travaille en partenariat avec la Ville de Marseille et l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise à la constitution d'un Observatoire du Stationnement.

Cette structure a pour objectif d'améliorer le service rendu au public en matière de déplacements et de stationnement par :

- la collecte de données,
- l'aide à la décision,
- l'amélioration de l'information.

Après une phase de préfiguration, axée sur le travail des techniciens, il convient aujourd'hui de formaliser l'existence de cette structure partenariale qui sera constituée d'un Comité Technique regroupant des fonctionnaires des trois structures, et d'un Comité de Pilotage composé d'élus.

Le secrétariat sera assuré par l'AGAM, et la présente création ne génère aucune dépense supplémentaire.

Il est donc nécessaire de procéder à la désignation de deux représentants titulaires et deux représentants suppléants au sein du Comité de Pilotage de l'observatoire du stationnement.

- Par délibération 022-332/08/CC du 31 mai 2008, il a été procédé à la désignation de représentants de Marseille Provence Métropole au sein de différents organismes.

En particulier, Monsieur Jean-Marc BENZI a été désigné pour représenter Marseille Provence Métropole au sein de l'organisme d'HLM SA DOMINICIL. Or, une erreur matérielle a été commise, cet organisme se dénommant SA DOMICIL.

A la demande de la société, il convient donc de régulariser cette anomalie.

En outre, pour deux autres organismes HLM, la SA d'HLM Phocéenne d'Habitations et la Société Nouvelle d'HLM de Marseille, aucune désignation a été effectuée.

Pour ces deux structures, un Conseiller Communautaire doit représenter Marseille Provence Métropole au sein du Conseil d'Administration.

- L'article 8 du Code des Marchés Publics autorise la création d'un groupement de commandes pour lequel il énonce les mesures applicables pour leur constitution.

Ainsi, le 3^{ème} alinéa de cet article indique que pour chaque opération donnant lieu à groupement de commandes, peut être créée une Commission d'Appel d'Offres ad hoc, composée d'un représentant de la Commission d'Appel d'Offres de chaque Membre du groupement.

Afin que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole puisse participer à la constitution de groupements de commandes, il convient donc de désigner un Membre de la Commission d'Appel d'Offres constituée par délibération 316/08/CC du 31 mai 2008, pour siéger, si nécessaire, au sein d'une Commission d'Appel d'Offres ad hoc.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 22/332/08/CC relative aux représentations de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1^{er} :

Sont désignés pour représenter la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au Comité de Pilotage de l'Observatoire du Stationnement :

Titulaires :

- Monsieur Patrick MENNUCCI
- Monsieur Maurice TALAZAC

Suppléants :

- Monsieur Bernard MOREL
- Monsieur Gilles PAGLIUCA

Article 2 :

Est désigné pour représenter la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au sein du Conseil d'Administration de la SA DOMICIL :

- Monsieur Jean-Marc BENZI

Article 3 :

Est désignée pour représenter la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au sein de la SA d'HLM Phocéenne d' Habitations.

- Madame Samia GHALI.

Article 4 :

Est désignée pour représenter la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au sein de la Société Nouvelle d'HLM de Marseille :

- Madame Myriam SALAH-EDDINE.

Article 5 :

Est désigné pour représenter la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dans le cas de la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres ad hoc pour les groupements de commande :

- Monsieur Bernard MOREL.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Ressources Humaines,
Moyens Généraux, Juridique.

Bernard MOREL

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté Urbaine.

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole.

Eugène CASELLI